

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse

Band: 19 (1939)

Heft: 1

Artikel: Les débuts de Jean de Neuchâtel, Seigneur de Vuillafans-le-Neuf : 1334-1360

Autor: Bauer, Ed.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-73877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les débuts de Jean de Neuchâtel, Seigneur de Vuillafans-le-Neuf,

1334—1360.

Par Ed. Bauer.

La brève et brillante carrière de Jean dit le Bel, fils aîné, semble-t-il, de Louis, Comte et Seigneur de Neuchâtel, vaut bien la peine d'être rapportée avec quelques détails. C'est, en effet, le seul membre de cette ancienne dynastie féodale, attestée dans les documents et dans les chroniques depuis l'an 1032 qui ait conquis une notoriété européenne. En mentionnant ses exploits, Jean Froissart le qualifie d'*apers chevaliers et fort guerrier durement*¹, et l'on peut croire sur parole l'historien de Valenciennes qui s'était constitué le chroniqueur attitré des belles «apertises» chevaleresques, comme on disait à l'époque de la guerre de Cent Ans, des exploits belliqueux et courtois d'Edouard III, du Prince Noir et du bon connétable du Guesclin. Le cri de joie qui retentit dans l'entourage du duc de Bourgogne, au moment où Jean de Neuchâtel tomba entre les mains de ses ennemis, est venu jusqu'à nous. Il nous montre à quel point il était redouté de ses adversaires et sans doute aussi estimé de ses compagnons². A ce titre, il apparaît au premier plan dans cette société assez nombreuse de seigneurs et d'aventuriers de notre pays qui furent attirés

¹ Froissart: *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 532; *durement*, comme le montre d'autres exemples, est une manière de superlatif.

² Bibliothèque Nationale: *Collection de Bourgogne*, t. XXIV, f° 75 r°: paiement de 100 francs par mandement daté de Dijon le 25 mars 1365 (n. s.) à P. de Happancourt écuyer de l'écurie du Duc, qui le premier avait apporté la nouvelle de la capture de Jean de Neuchâtel; *ibid.* t. XXVI, f° 109, r°: Tassin le Bougre est dépêché au roi de France pour lui faire part de l'événement; *ibid.* t. XXVI, f° 116, r°: don de 100 livres de cire à l'église Notre Dame de Dijon par Philippe le Hardi.

hors de chez eux par les grands événements dont l'Europe occidentale était le théâtre au milieu du XIV^e siècle, et parmi lesquels nous retrouvons son père, le comte Louis, son beau-frère, Rodolphe, comte de Nidau, sans compter les sires de Grandson et celui que Froissart appelle le moine de Bâle.

Le jour où Guillaume d'Aigremont et Guillaume de la Trémouille menèrent Jean de Neuchâtel, enchaîné, de Pontailler à Dijon, leur captif n'avait pas encore accompli sa trentième année. On se trouve donc en présence d'un de ces génies précoce qui n'attendent pas le moyen terme de l'existence pour s'imposer et se signaler. Mais l'ardeur du tempérament ne supplée pas toutefois à l'expérience de la politique. En jouant le roi de Navarre, le fils du comte Louis avait misé sur la mauvaise carte, et ni son talent, ni sa résolution, ni son opiniâtreté n'étaient capables, après le traité de Brétigny qui retira l'appui britannique aux ennemis de la maison de Valois, de faire triompher la cause à laquelle il s'était attaché. D'autres avaient su en temps utile retourner leur barque, lui, pour n'avoir pas compris l'évolution des conjonctures, expia, par cinq ans d'une dure captivité à Semur-en-Auxois, son inadvertance ou son intransigeance. Et au moment d'être délivré, au moment où son père réunissait l'argent de sa rançon et où ses amis avaient convenu avec les officiers de Philippe le Hardi des conditions de sa liberté, il rendait l'âme, le 10 septembre 1369, sur le seuil de ses trente cinq ans. Cette fin prématurée jette une ombre mélancolique sur la carrière de cet impétueux batailleur.

Quoi qu'il en soit, la place qui nous est impartie nous constraint de nous borner à retracer les premières années seulement de cette existence mouvementée. Nous le ferons en nous appuyant sur les documents d'archives et les historiens contemporains, sans négliger pour tout cela les meilleurs travaux des modernes. A ce propos disons d'emblée que notre travail a été précédé, voici bientôt soixante-dix ans, par une notice de Jules Finot³, jadis archiviste du département du Jura, mais nous croyons avoir le droit

³ Jules Finot, *Un grand routier franc-comtois au XIV^e siècle, Jean de Neuchâtel*, dans l'*Annuaire historique, administratif et commercial du département du Jura*, pp. 121—133, — Lons-le-Saunier, 1869, in 8^o.

d'affirmer que nos recherches ont ajouté et rectifié bien des détails à l'œuvre de notre prédécesseur, laquelle, à dire vrai, n'est pas la meilleure sortie de sa plume. En faisant cette constatation nous noterons à sa décharge que s'il connaissait assez bien le passé de sa province, il ne disposait, à son époque, d'aucun des excellents travaux qui, sous la signature d'un Siméon Luce, d'un Roland Delachenal, d'un Ernest Petit ont véritablement renouvelé notre connaissance des règnes de Jean II et de Charles V, ainsi que des années troublées qui marquèrent en Bourgogne l'extinction de la dynastie des ducs de la lignée capétienne et l'avènement des Valois, fournissant des cadres solides à une modeste monographie du genre de la nôtre. Ce qui est plus grave, c'est dans la notice de Jules Finot une étrange confusion chronologique; ce sont surtout des affirmations, des « traditions », comme dit l'auteur, que ne vient corroborer aucun texte et que contredisent, bien au contraire, tous les documents que nous avons pu atteindre.

I. Premières années.

Jean de Neuchâtel naquit le 13 décembre, fête de Sainte Lucie, de l'année 1334. C'est ce que nous trouvons dans un manuscrit, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel⁴. Il s'agit en l'espèce d'un calendrier, où, en face de chacun des jours de l'année, un chanoine de la collégiale a transcrit les anniversaires relatifs à la dynastie des Comtes, ainsi que quelques uns des événements les plus notables des fastes locaux. Encore que ces mentions semblent avoir été écrites au début du XV^e siècle, il n'y a aucune raison de révoquer en doute le renseignement qu'il nous transmet en l'occurrence. Il faut noter toutefois que Louis, fils de Rodolphe, Comte de Neuchâtel, et Jeanne, fille de Jean, Seigneur de Montfaucon, père et mère de notre héros, s'étaient mariés dans le courant du mois de juillet 1325⁵. Il faut donc penser que leur union était demeurée stérile pendant près de neuf

⁴ MSS. n° 4280; f° 7, v°; en face de la date du 13 décembre, on trouve la mention suivante: *Anno Domini MCCCXXXIIII natus fuit Johannes, filius Domini Ludovici de Novo [Castro].*

⁵ Archives de l'Etat: M 5/1. — Matile, *Monuments*, t. Ier, n° 363, p. 359.

années, à moins qu'on admette la naissance d'enfants morts en bas âge et dont les chanoines de la collégiale n'auraient pas retenu les anniversaires, ou, ce qui est peut-être plus plausible, que le mariage n'ait pas été consommé tout de suite après sa célébration ; Louis de Neuchâtel, en effet, avait atteint sa vingtième année le 2 mars 1325⁶ et sa fiancée devait être probablement encore une enfant à cette époque. Quoi qu'il en soit, le nouveau-né qui, à vues humaines, semblait appelé à perpétuer la lignée déjà ancienne des Comtes et Seigneurs de Neuchâtel, fut baptisé Jean. C'est le premier exemple de ce prénom que nous trouvons dans sa famille où l'on s'était appelé Ulric, Rodolphe, Berthold ou Amédée ; il le dut, sans doute, au souvenir de son grand-père maternel, Jean de Montfaucon, à la ressemblance de ce que l'on avait déjà fait pour son père, petit-fils par sa mère, Eléonore de Savoie, de Louis, premier baron de Vaud.

Des premières années de cet enfant nous ne savons exactement rien. Était-il aussi beau que tente de nous le faire croire le surnom que lui a laissé la tradition ? Comme de juste, dans les actes contemporains, nous ne le trouvons désigné que par le nom de ses seigneuries, et la dénomination de Jean le Bel n'apparaît pas, à notre connaissance, avant le recueil de notes du chanoine anonyme⁷. Or le chanoine Jean Dubois qui le rédigea vivait au début du XVI^e siècle. Suivait-il, en employant ce qualificatif, une tradition ancienne remontant à l'époque du Comte Louis ? On peut se poser la question, mais nous avouons être mis quelque peu en méfiance, depuis que M. Arthur Piaget, dans un très remarquable article consacré à Saint Guillaume de Neuchâtel⁸, nous a renseigné sur les méthodes de travail de l'excellent chanoine qui qualifiait l'histoire tour à tour de *testis temporum*, de *lux veritatis*, de *via memorie*, de *magistra vite*, de *nuncia vetustatis*, mais

⁶ MSS. de la Bibliothèque de Neuchâtel, n° 4280; f° 3, r°.

⁷ Ce recueil a été publié avec bien des fautes, à la suite de la pseudo-chronique des chanoines, par les soins de la Société d'*histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1884, 1 vol in 8°. — Le passage qui nous intéresse ici se trouve reproduit p. 164.

⁸ Piaget, Arthur, *Saint Guillaume, patron de Neuchâtel* dans *Revue d'histoire suisse*, XIII^e année, 1933, pp. 483—512.

qui ne dédaignait pas, à l'occasion, de l'embellir au moyen d'inventions de son cru.

Jean de Neuchâtel n'avait pas encore deux ans quand il perdit sa mère, décédée, sans doute, des suites de ses couches, au mois de septembre 1336⁹, en donnant le jour à une fille qui fut baptisée Ysabelle et qui devait monter sur le trône de Neuchâtel à la mort du Comte Louis. C'est le seul incident notable de cette enfance sur laquelle nous ne sommes pas autrement renseignés par les documents. Comme il était naturel, Louis de Neuchâtel prit en mains l'administration des biens dont ses enfants avaient hérité de la ligne maternelle, et nous avons eu l'occasion de raconter ailleurs les luttes qu'il eut à soutenir à ce propos avec les oncles de sa femme, Henri, comte de Montbéliard, et le frère de celui-ci, Girard de Montfaucon¹⁰. Il faut constater cependant que dès la date du 7 juin 1346, Jean de Neuchâtel, qui portait alors le titre de seigneur de la Marche, était émancipé et séparé de biens d'avec son père, ainsi que nous l'apprend un acte conservé aux Archives de l'Etat¹¹. Il ne devait pas du reste garder très longtemps cette seigneurie; en effet par une promesse d'échange datée du 11 février 1348¹² et qui fut confirmée le 25 avril suivant¹³, il en faisait l'abandon à sa grand-mère maternelle, Agnès de Durnay, qui avait épousé en secondes noces Guillaume de Vergy, seigneur de Miribel, en y ajoutant toutes les terres qu'il possédait ou qui pouvaient lui échoir au royaume de France, sur la rive droite de la Saône. Par contre il obtenait en indivis avec sa sœur les seigneuries de Vuillafans-le-Neuf¹⁴ et de Vercel¹⁵, l'expectative

⁹ Archives de l'Etat, J 33. — Matile: *Monuments*, t. Ier, n° 411, p. 435.

¹⁰ Bauer, Ed., *Louis de Neuchâtel et la maison de Montfaucon*, dans *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, 21^e année, 1934, pp. 179—192; 22^e année, 1935, pp. 29—37, 111—120, 174—183, 200—210.

¹¹ Archives de l'Etat, A 21. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 490, p. 585.

— *La Marche*: Dép. de la Côte d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler.

¹² Archives de l'Etat: A 2/35. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 504, p. 603.

¹³ Archives de l'Etat: H 42, J 5/9 et S 3/2.

¹⁴ *Vuillafans*: dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans.

¹⁵ *Vercel*: dép. du Doubs, arr. de Baumes les Dames, chef-lieu de canton.

d'Oigney¹⁶, 100 livrées de terre au Mont de Villers¹⁷, plus une rente de 200 livres à percevoir sur la Saunerie de Salins, laquelle était du reste grevée d'un usufruit viager en faveur d'une tierce personne, et généralement tout ce qu'Agnès possédait en terre d'Empire, sur la rive gauche de la Saône, à l'exception de Durnes¹⁸ et de Port sur Saône¹⁹. La valeur de ces concessions dépassant notablement ce qu'il avait abandonné à sa grand-mère, Jean de Neuchâtel s'engageait encore à lui servir sa vie durant, une pension de 800 livres d'estevenant²⁰. Telles furent les clauses convenues entre Guillaume de Vergy, agissant au nom de sa femme, et Eudes de la Roche se portant fort pour Jean et Ysabelle. Le comte Louis de Neuchâtel approuva ces conventions par deux actes datés, l'un du 24 février²¹, l'autre du 21 mai de la même année²².

Par l'effet de ces échanges, si Jean de Neuchâtel quittait la mouvance du comte de Montbéliard, chef de la lignée de Montfaucon, en abandonnant La Marche et ses dépendances, il y rentrait par l'acquisition de Vercel et de Vuillafans-le-Neuf. Aussi bien, Agnès de Durnay, comme le voulait le droit féodal, notifia-t-elle ces conventions à son beau-frère et suzerain, par une lettre qui porte la date du 25 mai 1348²³. Henri de Montbéliard n'au-

¹⁶ *Ogney*: dép. de la Haute Saône, arr. de Vesoul, cant. de Combeaufontaine.

¹⁷ *Mont de Villers*: dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Pierrefontaine les Varans.

¹⁸ *Durnes*: dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans.

¹⁹ *Port sur Saône*: dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, chef-lieu de canton.

²⁰ Aux Archives de la Côte d'Or, sous la cote: B 11246, Notaires et tabellionnage, dans le registre du notaire Huet de Salon, f° 80, r° et v°, on trouvera la trace du payement d'un arréage de cette pension à la date du 25 mars 1350 (n.s.). Comme ce payement ne monte qu'à 600 livres estevenans, on en conclura que Jean de Neuchâtel avait laissé à sa grand-mère la jouissance de la rente sur le saunerie de Salins.

²¹ Archives du l'Etat: A 2/35a. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 506, p. 610.

²² Archives de l'Etat: J 3/25. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 508, p. 612.

²³ Archives du marquis de Vogüé au château d'Arlay (Jura): Caisse E H, Montfaucon, VII, n° 56. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 498,

rait eu aucune raison pour s'opposer à cette opération, et c'est ainsi que le 16 juillet de la même année, le jeune garçon, auquel un acte répertorié à Dijon par l'archiviste Peincedé, prête généreusement l'âge de 14 ans révolus, prêtait foi et hommage entre les mains de son grand-oncle, en présence du trésorier du chapitre de Besançon, de Pierre de Roulans, doyen de Montbéliard, de Gauthier, sire de Ray, d'Eudes de la Roche, que nous avons mentionné plus haut, de Jean, seigneur de Cusance et de plusieurs autres personnages laïques et ecclésiastiques²⁴.

On a dit déjà la mauvaise intelligence du comte de Neuchâtel et du comte de Montbéliard. Le nouveau seigneur de Vuillafans-le-Neuf ne devait pas épouser la querelle de son père. Bien au contraire il devait en toute circonstance prêter son appui à son grand-oncle dans la politique comtoise de celui-ci. Arrivé à l'âge d'homme, il lui servira notamment de bras droit dans les luttes qu'il soutint contre la France, au moment de l'accession de Philippe le Hardi sur le trône de Bourgogne, jusqu'au jour où son imprudence et la mauvaise fortune le firent tomber entre les mains de ses ennemis. A l'envisager du point de vue de son activité, Jean de Neuchâtel appartient ainsi beaucoup plus à l'histoire de la France qu'à celle de notre pays. Toujours par voies et par chemins, il ne fit dans sa patrie que de brefs séjours et nous ne trouvons pas trace de l'influence qu'il aurait pu y exercer. Il est vrai que le comté ne lui appartenait pas et ne devait jamais lui appartenir puisqu'il mourut avant son père. Par ainsi c'est un exemple presque parfait de ces aventuriers internationaux que les circonstances troublées de la politique du XIV^e siècle firent prospérer tant en France que dans les pays d'alentour.

II. Premières armes.

Emancipé dès l'année 1346, admis à faire hommage de ses fiefs au comte de Montbéliard en 1348, Jean de Neuchâtel était

p. 600. Une inadvertance de l'auteur a placé cet acte au milieu de ceux de l'année 1347, d'où une seconde erreur de date, le *dimanche avant l'ascension* 1348 tombant le 28 mai et non pas le 21.

²⁴ Archives de la Côte d'Or: B 11994. — Inventaire de Peincedé, t. I^{er}, p. 848. — Cf. encore à ce propos Bib. Nat. *Coll. de Bourgogne*, t. 42, f° 126, r°.

donc considéré comme majeur, ainsi que cela se pratiquait, à son époque, pour les fils de famille noble. Nous n'avons aucun renseignement sur ses résidences, ni sur l'éducation qu'il put recevoir. Il semble pourtant qu'il devait vivre avec son père auprès duquel il pouvait prendre des leçons de chevalerie et d'aventure, sinon d'économie et de bonne administration. On sait, en effet, quel était le caractère du comte Louis qui se mêla, avec plus ou moins de raison et plus ou moins de profit, à toutes les grandes affaires de son temps, et particulièrement, aux luttes soutenues contre Edouard III par Philippe VI, premier roi de France de la dynastie de Valois²⁵.

Il est vrai qu'il y était obligé par ses fiefs et par ses pensions. Dans tous les cas, à la fin de l'année 1350, ce n'étaient rien d'autre que l'esprit d'aventure et l'appât du gain qui conduisaient le père et le fils en Lombardie, à la tête de quelques cinq cents chevaux et d'une troupe nombreuse, recrutée chez leurs vassaux de Neuchâtel, du Pays de Vaud et du Comté de Bourgogne. Avant de se mettre en route, le jeune homme avait testé devant l'officiel de Besançon, comme on avait coutume de le faire avant de s'engager dans une expédition dangereuse, et il avait institué son père en qualité de légataire universel, considérant les grandes dépenses que Louis avait assumées pour lui conserver intacte la succession de Jeanne de Montfaucon²⁶. Puis, à une date qui est postérieure au 23 octobre 1350, date du testament précité, on s'était mis en route pour passer les Alpes. Il s'agissait en l'occurrence de secourir l'archevêque de Milan et ses trois neveux, Jean, Galéas et Barnabo Visconti qui s'étaient emparés de Bologne peu de jours auparavant et qui redoutaient de voir leur conquête reprise par leurs ennemis de Florence.

Nous avons déjà fait, avec quelques détails, le récit de cette équipée²⁷. Bornons-nous à dire ici que si Jean de Neuchâtel ne

²⁵ Bauer, Ed., *Les campagnes de Louis de Neuchâtel au service de la France*, dans *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, 20^e année, 1933, pp. 52—64.

²⁶ Archives de l'Etat: K 5/1. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 527, p. 650.

²⁷ Bauer, Ed., *Les sires de Neuchâtel au service des Visconti (1350—1351)* dans *Nouvelles étrennes neuchâteloises pour 1933*, pp. 41—56.

trouva pas au cours de l'expédition l'occasion d'étrenner son épée, cette campagne n'en fut pas moins, pour le père comme pour le fils, un désastre complet. Le comte Louis avait cru cependant avoir pris toutes les précautions nécessaires vis-à-vis d'un associé aussi peu scrupuleux que l'archevêque de Milan. Mais quand il eut passé les Alpes, la guerre se traînait autour de Bologne, et on ne lui tint aucune des promesses qui lui avaient été faites avant son départ. Soldes impayées, dettes, chevaux perdus, mauvais vouloir des Italiens, tel fut le triste bilan de cette opération, si nous en croyons le mémoire que fit rédiger à son retour Jean de Neuchâtel²⁸. Mais ce retour même se trouva contrarié, car le jeune prince dut garantir de sa propre personne les prêts consentis à ses compagnons et ne fut libéré que le 24 juin, après avoir engagé, d'après ses dires, le revenu de ses seigneuries pour une somme de 1200 livres. Ayant ainsi recouvré sa liberté, Jean de Neuchâtel repassa les Alpes, en empruntant la route du Simplon, mais avant de quitter la Lombardie, où il avait reçu un si mauvais accueil, il eut encore le désagrément de se voir dérober, à son passage à Vogogna²⁹, une douzaine de pièces d'argenterie ainsi que quelques harnais dont il estimait la valeur à 50 florins.

Si l'on en croit ses affirmations, cette aventure lui aurait coûté la forte somme de 10 300 florins, aussi bien, mal content du traitement qu'il avait subi, le jeune seigneur essaya de rattraper ses pertes en usant de représailles sur les marchands lombards qui trafiquaient en Franche-Comté, auxquels il confisqua des marchandises, des chevaux, des effets personnels et du numéraire pour une somme de 1300 florins. Mais les Lombards étaient puissants au Moyen-Age; banquiers des princes, ceux-ci les protégeaient contre les outrages et les violences, et c'est ainsi que Jean de Neuchâtel dut répondre de son coup de force devant la justice du puissant Jean de Chalon, sire d'Arlay et de Cuiseau. Par une sentence rendue à Boujeailles, le 24 juillet 1354, il se vit condamné à faire une pleine et entière restitution à ses victimes qui

²⁸ Archives de l'Etat: J 37. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 534, p. 660.

²⁹ *Vogogna*: province de Novare, cercle de Pallanza.

ne pouvaient mais de la perfidie des Visconti³⁰, mais nous nous demandons s'il s'exécuta, car le 16 septembre de la même année, il obtenait pour lui et pour son père des lettres de marque de la part de l'Empereur Charles IV, grand ennemi, comme on sait, de l'ambitieux évêque de Milan, les autorisant à se saisir de ses biens et de tous ceux de ses sujets sur lesquels ils pourraient mettre la main³¹.

Mais entre temps Jean de Neuchâtel avait trouvé l'occasion d'exploits plus honorables. On sait les rapports de famille qui unissaient depuis le mariage du comte Rollin, père de Louis, la maison de Neuchâtel à l'illustre dynastie des comtes de Savoie. A ces relations de famille il faut encore ajouter le lien féodal en raison des fiefs de Vaumarcus et de Gorgier dont les Comtes et Seigneurs de Neuchâtel devaient l'hommage à la Savoie. Enfin l'on ne saurait omettre l'amitié très étroite qui paraît avoir uni le père de notre héros avec son oncle et parrain Louis II, baron de Vaud, l'un des plus brillants coureurs d'aventure de son époque et l'un des plus fidèles serviteurs du roi de France Philippe VI, lequel aimait à s'entourer de gentilhommes savoyards, ainsi que M. Jean Cordey l'a fait très justement remarquer³².

Tout ceci explique que le jeune seigneur de Vuillafans le Neuf ait reçu le meilleur accueil à la cour de Savoie, quand, âgé d'un peu moins de dix-huit ans, il vint prendre du service auprès du comte Amédée VI qui, au tournoi de Chambéry, venait de gagner son surnom de Comte Vert et qui, à quelques mois près, était son contemporain. A cette époque, c'est à dire au mois d'octobre 1352, la Savoie était en lutte avec le Dauphin de Viennois qui n'était autre que le futur roi de France Charles V, lequel succédait dans ses domaines et dans ses querelles au prodigue Humbert II. Le comte de Genevois Amédée III et Hugues de Genève, sire d'Anthon, son

³⁰ Archives de l'Etat: W 10/16. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 560, p. 707. — Boujeailles: dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, chef-lieu de canton.

³¹ Archives de l'Etat: A 8/11. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 561, p. 711.

³² Cordey, Jean: *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de cent ans (1329—1391)*. — 189^e fascicule de la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. — Paris, 1 vol. in 8^o.

oncle, s'étaient unis aux Dauphinois pour porter pièce à la Savoie, mais aux agressions dont ils étaient l'objet, les Savoyards répondirent en se jetant sur le pays de Gex, possession du sire d'Anthon. On leva l'ost féodal et c'est ainsi que nous trouvons dans les comptes des trésoriers des guerres conservés à Turin mention d'un payement de 152 florins de bon poids qui furent délivrés à Jean de Neuchâtel, tant pour ses gages que pour la solde de 36 gens d'armes qu'il avait emmenés avec lui³³.

L'on doit admettre, toutefois, que cette première expédition dans le pays de Gex ne produisit pas un résultat bien décisif puisque l'on fut contraint de la renouveler l'année suivante. Cette fois Amédée VI fit largement les choses et mit sur pied tout ce qu'il pouvait recruter de gens d'armes dans les Etats savoyards, tant de ça qu'au de là des monts³⁴. Le Pays de Vaud, notamment, tout proche de Gex, contribua pour une très notable proportion à cette levée, et c'est sans doute avec les gentilshommes vaudois, parmi lesquels on remarquait le comte Pierre de Gruyère, que dut marcher Jean de Neuchâtel. Lui aussi avait fait un gros effort pour amener du monde; au lieu des 36 hommes d'armes de l'année précédente, c'est 65 cavaliers que le jeune seigneur de Vuillafans le Neuf conduisait au mois d'octobre 1353 dans le camp du comte de Savoie³⁵.

Si nous en croyons les comptes de Nicod François, trésorier d'Amédée VI, qui sont conservés dans un long rouleau de parchemin des Archives de Turin, la campagne dura un peu plus de trois semaines. Dès qu'il eut tout son monde sous la main, le Comte Vert, qui avait concentré son armée à Genève et dans les environs, marcha sur Gex dont il entreprit le siège, en faisant appel, pour conduire les travaux du génie, à deux maîtres mineurs de Fribourg. En même temps, pour parer à toute surprise et pour empêcher tout secours de parvenir à la place assiégée à travers

³³ Archivio di Stato (Turin); Sezioni riunite. — Comptes des trésoriers des guerres, n° 8.

³⁴ On trouvera un très bon récit du siège et de la prise de Gex dans Cordey, *op. cit.*, pp. 115—117.

³⁵ Archivio di Stato (Turin); Sezioni riunite. — Comptes des trésoriers des guerres, n° 9.

le Léman, une galée croisait devant Versoix, sous le commandement de Richard de Dompierre, vice-châtelain de Chillon. Mais ce fut, somme toute, une opération de tout repos que les ennemis de la Savoie ne tentèrent même pas de troubler. En fin de compte, le 11 novembre 1353 le Comte Vert s'emparait de Gex et, le lendemain il soldait et licenciait sans plus attendre la plupart de ses gens d'armes. D'après le compte précité, Jean de Neuchâtel reçut pour sa part, en raison de 28 jours de service, qui comprenaient également l'allée et le retour, la somme de 350 florins d'or. La somme paraît assez forte, encore que le jeune chef de bande ait dû en rabattre, selon la coutume de l'époque, les frais que lui avaient occasionnés la solde et l'entretien de ses 65 hommes. Comme on voit, le service de Savoie valait mieux, à tous égards, que celui des Visconti.

La facile conquête de Gex ne termina pas, bien loin de là, la guerre qui opposait depuis plus d'un an le comte de Savoie au Dauphin et au comte de Genevois. Aussi bien, après une joute solennelle qui fut donnée à Chambéry, Amédée VI repartit en campagne au début du mois de mars de l'année 1354. Le pays de Gex étant tombé entre ses mains lors de la dernière expédition, le Comte Vert dirigea cette fois ses efforts contre le Dauphiné³⁶. Il était accompagné d'une brillante noblesse et d'une nombreuse armée, mais si nous nous reportons aux historiens savoyards qui nous ont conté cet épisode avec quelque complaisance, nous n'y trouvons pas le nom de Jean de Neuchâtel. On ne saurait croire pourtant qu'il s'agisse d'une pure et simple omission, puisque l'on trouve mentionnée chez eux la présence du Comte Louis, père du seigneur de Vuillafans-le-Neuf, de son beau-frère, le chevaleresque Rodolphe IV, comte de Nidau, qui avait épousé Ysabelle, des comtes de Kybourg et de Fribourg. Si donc son nom s'était trouvé mentionné dans l'un ou l'autre des documents utilisés par les anciennes *Chroniques de Savoie*³⁷, par Guillaume Paradin³⁸ et par Guichenon³⁹, nul doute qu'il n'eût été retenu en bonne place.

³⁶ Sur cette expédition, voyez Cordey: *op. cit.*, pp. 118—123.

³⁷ *Monumenta historiae Patriae, Scriptorum*, t. I, col. 285.

³⁸ Paradin, Guillaume, *Chronique de Savoie*, p. 228.

³⁹ Guichenon, Samuel, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*; t. Ier, pp. 407—408.

Quoi qu'il en soit de cette absence qu'il faut constater, les Dauphinois subirent une défaite totale, au mois d'avril 1354, près du petit village des Abrets⁴⁰, en suite de quoi les Savoyards allèrent mettre le siège devant La Tour de Pin⁴¹, sans que l'on puisse savoir, toutefois, s'ils parvinrent à emporter la place. Dans tous les cas, vivement sollicités en ce sens par Jean le Bon et découragés par une série ininterrompue d'insuccès, le Dauphin et ses alliés se résignèrent à demander la paix. On négocia plusieurs mois durant, enfin le 5 janvier 1355, sur la médiation du roi de France, un traité signé à Paris mit fin de façon définitive à cette querelle invétérée. Le Comte Vert abandonnait au futur Charles V toutes les seigneuries qu'il possédait en Dauphiné, mais, par voie de réciprocité, il acquérait la suzeraineté du pays de Gex, l'hommage du comte de Genevois ainsi que le comté de Faucigny, sans compter un certain nombre de châteaux dauphinois, naguère enclavés dans ses domaines⁴². C'était là un arrangement très avantageux pour la Savoie et qui pouvait sembler passable au Dauphin.

Cependant, comme le dit joliment Philippe de Commynes, il n'est si bon repas de noces où l'on ne trouve quelqu'un qui se plainte d'avoir mal diné. En l'occurrence il s'agissait du comte de Genevois qui se considérait comme sacrifié et qui fit mille manières pendant plus de six mois avant de prêter à Amédée VI l'hommage que lui commandait le traité de Paris. C'est probablement à ses menées que l'on doit attribuer la résistance du Faucigny qu'il ne fallut pas moins de trois chevauchées pour réduire entre le mois de mars et la mi-juillet 1355. A la première d'entre elles prit part Jean de Neuchâtel, ainsi qu'il appert des comptes conservés aux Archives de Turin⁴³. Notons à ce propos que le trésorier Nicod François le qualifie à cette occasion de chevalier-

⁴⁰ *Les Abrets*: Isère, arr. de la Tour du Pin, cant. de Pont de Beaudevoisin.

⁴¹ *La Tour du Pin*: Isère, chef-lieu d'arrondissement.

⁴² Cordey, *op. cit.*, pp. 124—129. — Sur la participation des seigneurs et cités suisses, on consultera encore Hadorn, *Beziehungen zwischen Bern und Savoyen* dans *Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern*, t. XV, année 1899, p. 265.

⁴³ Archivio di Stato (Turin); Sezioni riunite. — Comptes des trésoriers des guerres, n° 14.

banneret, alors que semblable honneur ne lui était pas fait dans le compte arrêté le 12 novembre 1353. Mais nous ne savons ni où, ni quand, ni comment le jeune seigneur de Vuillafans le Neuf, qui avait célébré son vingtième anniversaire le 13 décembre précédent, gagna ses éperons d'or, et nous ignorons semblablement de quelle épée il fut adoubé. Peut-être était-ce celle du vaillant Comte Vert; ce n'est, malheureusement qu'une simple supposition de notre part.

Si l'on en croit le bon ouvrage de M. Jean Cordey⁴⁴, la première chevauchée d'Amédée VI en Faucigny se termina par un échec. Nous en ignorons les circonstances exactes, mais on peut rapprocher ce fait, de la mention des comptes de Turin qui indiquent que, sur l'attestation des maréchaux, délivrée à Genève le 18 avril 1355, on délivra à Jean le Bel la somme de 90 florins d'or pour un cheval perdu, avec beaucoup d'autres qui furent pareillement remboursés à leurs propriétaires. Cet animal fut-il tué sur le champ de bataille ou périt-il de maladie? On ne nous le dit pas, nous savons seulement que c'était une bête de robe grise avec les deux pattes antérieures noires, et d'après le prix auquel elle fut estimée, ce devait être une bête de bonne race, car, dans ce compte, rares sont les chevaux dont la valeur atteint ou dépasse 100 florins. Une troupe de 80 gens d'armes suivit en Faucigny le fils du Comte Louis, parmi lesquels on note 6 chevaliers-bacheliers, et pour 25 jours de service, ce qui place son arrivée en Savoie aux environs du 24 mars, leur capitaine toucha la somme de 700 florins. Il n'était pas, du reste, le seul Neuchâtelois engagé dans cette aventure, puisqu'à une autre rubrique, nous rencontrons le nom de Renaud de Vautravers qui, avec cinq hommes, s'en retourna chez lui, au bout de 12 jours de campagne et toucha de ce fait 24 florins.

En même temps que sur les chevauchées en Faucigny, le compte de Nicod François nous renseigne avec beaucoup de détails intéressants sur les opérations du siège qui fut mis par les Savoyards devant la petite place d'Hermance, à deux pas de Genève. De nouveau, les mineurs fribourgeois, sous la conduite

⁴⁴ Cordey, *op. cit.*, pp. 142—143.

de maître Jacob, furent appelés à déployer les ressources de leur métier, tandis qu'une véritable flotte de 29 galées, construites à Villeneuve, assurait le blocus du côté du lac. Cette escadre était commandée par Jean de Gênes, amiral, si l'on ose dire, de la flottille savoyarde du Léman⁴⁵. Le 20 juillet 1355, cependant, tout était terminé à la complète satisfaction d'Amédée VI : le Comte de Genevois ayant prêté au Comte de Savoie l'hommage que lui prescrivait le traité de Paris ; peu de temps auparavant Hermance avait capitulé et les châtelains du Faucigny avaient fait leur soumission entre les mains des commissaires délégués par les deux parties.

Ainsi donc la paix se trouvait heureusement rétablie en Savoie et dans les régions avoisinantes, et si le roi de France s'était activement employé, comme nous venons de le voir, à en imposer les conditions, c'était assurément dans l'intérêt de son fils aîné, le futur Charles V, Dauphin de Viennois, mais c'était aussi et surtout parce que la guerre venait de se rallumer entre lui-même et son redoutable rival Edouard III, lequel, le 1^{er} juin 1355, venait de rompre les trêves existant entre la France et l'Angleterre, en dépit des objurgations d'Innocent VI⁴⁶. On s'attendait donc à une nouvelle descente britannique soit en Guyenne, soit à Calais, soit encore en Normandie où les criminelles intrigues du propre gendre de Jean le Bon, le trop fameux Charles le Mauvais, roi de Navarre, frayaient la voie à l'invasion. Or pour la repousser, le roi recourrait à des armements considérables non seulement dans ses Etats en requérant le service féodal de ses vassaux, mais encore en appelant tous les princes et seigneurs des parties de l'Empire avoisinant la France, à venir servir les fleurs de lys en échange de soldes et de pensions.

Déjà sous le règne précédent, les Savoyards étaient accourus en grand nombre et en diverses occasions sous les bannières du

⁴⁵ Une partie du compte précité de Nicod François, qui ne contient pas, au reste, les mentions relatives à Jean de Neuchâtel, a été publiée, avec une étude sur la campagne du Faucigny, par Ménabréa : *L'organisation militaire au moyen-âge d'après des documents inédits*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*: 2^e série, t. I^{er}, année 1851, pp. 179—225.

⁴⁶ Delachenal, Roland, *Histoire de Charles V*, t. I^{er}, p. 92.

premier Valois, et nous avons montré nous-même précédemment comment le Comte Louis de Neuchâtel avait fait dans leurs rangs les premières campagnes de la guerre de Cent Ans⁴⁷. En 1355 Amédée VI n'avait aucune raison pour modifier la ligne politique de sa maison et pour repousser les instances dont il était l'objet de la part de Jean le Bon. Il convoqua donc ses vassaux et sa « semonce » dut aussi être adressée au Seigneur de Vuillafans-le-Neuf. Celui-ci aurait pu, il est vrai, s'excuser en invoquant les circonstances particulières de la Franche-Comté où, en haine de la Bourgogne ducale, on penchait plutôt du côté de l'Angleterre et où on l'avait fait inclure parmi les alliés d'Edouard III, avec le Comte de Chalon, le Seigneur de Faucogney, le Vicomte de Vesoul et Messire Jean d'Apremont, dans les trêves franco-britanniques du 18 novembre 1348⁴⁸ et du 13 juin 1350⁴⁹.

Jean de Neuchâtel n'opposa pas au Comte Vert les objections que nous présentons, car nous trouvons à ce propos une nouvelle trace de son activité aventureuse. Si nous en croyons l'historien savoyard Guichenon⁵⁰ qui a eu communication des comptes de Barthélémy du Drach, trésorier des guerres de Jean le Bon, lesquels ont dû périr avec les autres archives de la Chambre des comptes de Paris dans le désastreux incendie de 1752, le jeune seigneur, en compagnie de son beau-frère, Rodolphe IV de Nidau, et de toute la noblesse de Savoie, s'en alla rejoindre le camp d'Amiens où Jean le Bon concentrat une puissante armée à la fin d'octobre 1355. Il conduisait une petite troupe composée d'un bachelier et de 42 écuyers, venus de Neuchâtel, et se trouvait encore à Paris le 27 octobre, puisque ce jour là il donnait quittance en ce lieu au trésorier du Comte Vert pour une somme de 150 florins qui lui était allouée à titre de gages et de gratification⁵¹.

⁴⁷ Cf. notre étude déjà citée sur les campagnes du comte Louis au service de la France, dans le *Musée Neuchâtelois*.

⁴⁸ Rymer, *Foedera, conventiones etc.*; vol. III, pars I^a, p. 177.

⁴⁹ Rymer, *op. cit.*; vol. III, pars I^a, p. 197.

⁵⁰ Guichenon, *op. cit.*; t. I^a, p. 197 et p. 410.

⁵¹ Archivio di Stato (Turin), Archives de la Cour; Baronne de Vaud; paquet 33, Nyon n° 35. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 517, p. 732. Le

Dans la capitale de la Picardie l'affluence était grande et brillante. On y côtoyait le roi de France et ses quatre fils, Normandie, Anjou, Poitiers et Touraine, son frère, le duc d'Orléans, son gendre, le roi de Navarre, qui venait de se réconcilier avec lui, au prix d'exorbitants avantages et qui s'était fait accompagner de ses deux frères, Philippe et Louis, le duc de Bourbon, le Comte de Tancarville que Jean de Neuchâtel devait accompagner à la malheureuse bataille de Brignais, le Comte d'Eu, le Comte de Saint-Pol. En bref, la fleur de la noblesse de France et il y fallait encore ajouter, venus de l'Empire, Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay, protecteur de Froissart, le Comte de Namur qui venait d'épouser la fille et l'héritière de Louis II, Baron de Vaud, les Comtes de Clèves et de Nassau. En tout 12 000 hommes d'armes, sans compter 30 000 piétons fournis par les bonnes villes du royaume⁵².

C'était plus qu'il n'en fallait pour courir sus à la petite armée britannique qui sous la conduite d'Edouard III était débarquée à Calais, au mois d'octobre 1355 et qui était allé insulter les remparts d'Hesdin en Artois⁵³. Mais si le bouillant Neuchâtelois et son valeureux beau-frère de Nidau avaient compté sur cette campagne pour frapper de grands coups d'épée, ils durent être cruellement déçus. En effet, à peine Jean le Bon était-il sorti d'Amiens, le 2 novembre, que le roi d'Angleterre *qui moult estoit sages de guerre*, comme le dit une chronique de l'époque, *aperçut que ce n'estoit pas son avantage de combattre au roi de France*⁵⁴. Aussi bien, renforcé dans cette prudente décision par les mauvaises nouvelles qu'il recevait d'Ecosse, par la saison qui s'avancait, et par le manque de vivres, se mit-il en retraite sur Calais. Jean le Bon qui conduisait, d'après Froissart, une armée de 100 000 hommes marcha sur Saint-Omer⁵⁵, par Saint-Pol de Ter-

même jour, le comte de Nidau touchait 230 florins pour sa part dont il donnait quittance sur la même pièce.

⁵² Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. IV, pp. 139—150 et 357—362.

⁵³ *Hesdin*: dép. du Pas de Calais, arr. de Montreuil, chef-lieu de canton.

⁵⁴ *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Luce, p. 31.

⁵⁵ *St. Omer*: dép. du Pas de Calais, chef-lieu d'arrondissement.

nois⁵⁶ et Thérouanne⁵⁷. Il espérait sans douter gagner les communications de son adversaire et lui imposer la bataille. En vain: il y eut bien quelques cartels échangés de part et d'autre, mais le 11 novembre 1355, Edouard III se trouvait à l'abri derrière les murailles de Calais.

Jean le Bel, cependant, n'avait pas tout à fait perdu son temps. On est amené à supposer, au contraire, que c'est au camp d'Amiens que sa fortune se décida. C'est là qu'il dut faire la connaissance de Charles le Mauvais; c'est là que le jeune roi de Navarre, à peine son aîné⁵⁸, dut distinguer son audace, sa résolution et son goût de l'aventure. C'est là enfin que furent jetés les premiers fondements d'une amitié qui, à la faveur du désastre de Poitiers, allait ouvrir à l'impétueux Seigneur de Vuillafans-le-Neuf les frontières du royaume de France et lui livrer en rançon de nombreuses châtellainies de Brie, de Champagne et de Bourgogne.

III. «Le terrible Jean de Neufchâtel-sur-le Lac»⁵⁹.

Après la vaine chevauchée de Saint-Omer, Jean de Neuchâtel dut s'en retourner soit chez son père, soit encore dans ses seigneuries de Franche-Comté, vers la fin de l'année 1355⁶⁰. Puis le silence se fait dans nos archives, pendant plus de deux ans, soit jusqu'au 12 mars 1358, sur son activité politique ou militaire. Il ne semble donc pas qu'il ait pris part à la campagne qui aboutit, le 19 septembre 1356, au désastre des armes françaises à Maupertuis, près de Poitiers, où son beau-frère le Comte de Nida, de même que Jean le Bon et tant d'autres grands seigneurs,

⁵⁶ *St. Pol de Ternois*: dép. du Pas de Calais, chef-lieu d'arrondissement.

⁵⁷ *Thérouanne*: dép. du Pas de Calais, arr. de St. Omer, cant. d'Aire.

⁵⁸ Il était né en 1332 d'après Delachenal: *op. cit.*, p. 80.

⁵⁹ Petit, Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. IX, p. 123.

⁶⁰ M. Jean Rychner, élève de l'Ecole des Chartes, a eu la grande obligeance de dépouiller sans aucun résultat les volumes de la Collection Clairambault conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, qui contiennent les comptes de gens d'armes de cette campagne, pour trouver d'autres traces de Jean de Neuchâtel.

dut rendre son épée et payer rançon aux Anglais⁶¹. Au reste, si dès cette époque, comme nous en avons fait la supposition, il était en relation avec Charles le Mauvais, son absence dans le camp des fleurs de lys n'a rien pour nous étonner, puisqu'à cette époque le Navarrais, arrêté des propres mains de son royal beau-père, se trouvait emprisonné dans le château d'Arleux⁶². Dans tous les cas nous ne possédons que deux seuls documents émanés du Seigneur de Vuillafans-le-Neuf durant cette période de deux années, et l'un et l'autre paraissent provenir de notre région. L'un, daté du 3 novembre 1356, est une promesse de payement de 40 florins d'or, dont notre héros se déclarait redévable envers Ferry de Joigney, dit de Fontenoy, écuyer, à cause de plusieurs « services agréables » qu'il lui avait faits⁶³; l'autre est la reconnaissance d'une dette contractée par lui, de concert avec son père, en faveur du fameux banquier lombard, Jean Porcelel de Besançon⁶⁴. Ce n'est donc pas le désastre de Poitiers qui lui a ouvert la carrière, mais bien plutôt les troubles dont la France devait être le théâtre un peu plus tard, à la suite de la captivité de Jean le Bon et de la délivrance du roi de Navarre.

A cet égard on croit pouvoir s'inscrire en faux contre l'excellent historien bourguignon Ernest Petit, quand il avance dans le remarquable ouvrage qu'il a consacré à sa province, qu'à la nouvelle de la défaite de Poitiers la coalition des barons comtois eut tôt fait de relever la tête⁶⁵. Une telle affirmation nous semble fort exagérée. Il est bien vrai que les grands seigneurs de Franche-Comté, à la tête desquels se distinguaient le Comte de Chalon et le Comte de Montbéliard, l'un et l'autre suzerains de Louis de Neuchâtel, avaient mené la vie dure, après la bataille de Crécy, tant au roi de France, Philippe VI, qu'au duc de Bour-

⁶¹ Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 285.

⁶² Delachenal, *op. cit.*, t. Ier, p. 165. — Arleux: dép. du Nord, arr. de Cambrai, chef-lieu de canton.

⁶³ Archives de l'Etat I 15/19. — Matile: *Monuments*, t. II, n° 582, p. 747.

⁶⁴ Archives de l'Etat K 5/19. — Matile: *Monuments*, t. II, n° 597, p. 774.

⁶⁵ Petit, *op. cit.* t. IX, p. 73.

gogne, Eudes IV⁶⁶. Mais, depuis lors, Jean le Bon semble s'être donné la tâche de se concilier l'ombrageuse Comté et y avoir assez bien réussi⁶⁷. On alléguera contre la thèse que nous soutenons ici, l'armistice signé à Bordeaux, le 23 mars 1357, où Jean de Neuchâtel, le vicomte de Vesoul, le seigneur de Faucogney, et messire Jean d'Apremont sont cités parmi les alliés du roi d'Angleterre⁶⁸, mais il faut noter que le Comte Louis, père de Jean, et le Comte de Chalon qui naguère avaient tiré l'épée contre le duc Eudes IV, s'y trouvent mentionnés cette fois du côté de la France, tandis que le Comte de Montbéliard, autre coalisé de 1346, n'y figure à aucun titre. Il est donc impossible de rien tirer de la trêve de Bordeaux quant aux inclinations antifrançaises des barons comtois ou des sires de Neuchâtel, et mieux vaut considérer que l'on a purement et simplement reproduit les termes mêmes des trêves précédentes de 1348 et de 1350, dont nous avons parlé déjà en temps et lieu.

Ce n'est donc pas pour raviver la querelle des deux Bourgognes, assoupies pour un moment à cette époque, que Jean de Neuchâtel se décida à passer la Saône qui formait alors la frontière de la France et de l'Empire, mais à titre d'allié ou de complice, comme on aimera mieux, de Charles le Mauvais. Le roi de Navarre avait, en effet, été délivré de sa prison d'Arleux par la trahison de Jean de Picquigny, le 9 novembre 1356⁶⁹, et depuis lors il s'appliquait à souffler sur le feu, tâchant de ruiner par tous les moyens le pouvoir de son jeune beau-frère le Dauphin, devenu Régent de France par la captivité du roi Jean. Il est inutile de retracer ici toutes les intrigues de cet implacable et perfide adversaire de la dynastie de Valois qui tenta de canaliser à son profit le mécontentement issu du désastre de Poitiers, de la détresse des

⁶⁶ Cf. notre étude sur les campagnes de Louis de Neuchâtel au service de la France dans le *Musée Neuchâtelois*.

⁶⁷ Voyez à ce propos Petit lui-même, *op. cit.*, t. IX, p. 14, et Archives nationales de Paris, JJ 79 n° 60. — Comme cet acte nous l'apprend, le roi Jean s'étant rendu à Dôle, le 17 avril 1350, restitua à Louis de Neuchâtel une rente de 400 livres sur la Saunerie de Salins qu'Eudes IV lui avait confisquée.

⁶⁸ Rymer, *op. cit.*, vol. III, pars Ia, pp. 348—349.

⁶⁹ Delachenal, *op. cit.*, t. Ier, p. 324.

finances royales et des détestables manipulations monétaires aux-
quelles recouraient les officiers de la couronne pour se procurer
des ressources. Nous n'en retiendrons que ce qui concerne plus
spécialement notre sujet.

Quoi qu'il en soit, Charles le Mauvais cherchait par tous les moyens à se procurer des hommes de main qui le secondassent sans scrupule dans ses entreprises. Se souvint-il de Jean de Neuchâtel qu'il avait dû connaître lors de la chevauchée de Saint-Omer, ou le seigneur de Vuillafans-le-Neuf lui proposa-t-il spontanément ses services? On ne saurait trancher, cependant les *Grandes chroniques de France* nous ont très opportunément reproduit *in extenso* le texte du sauf-conduit qu'il lui fit délivrer, ainsi qu'à son ami Henri de Longvy, sire de Rahon, *pour aler, venir et demourer.... par touz les lieux du royaume de France* avec trente cavaliers, jusqu'au terme de la prochaine fête de Pentecôte (20 mai 1358)⁷⁰. Cet acte, daté de Paris, le 12 mars 1358, porte le contreseing de Pierre du Tertre, l'une des âmes damnées du roi de Navarre, qui devait devenir son chancelier et expier sur l'échafaud, plus de vingt ans plus tard, sa participation aux menées de son maître⁷¹. En transcrivant ce texte, le chroniqueur anonyme a ajouté cette remarque suggestive qui peint bien l'abaissement de l'autorité royale: *et obeissoit l'en plus aux dis sauf-conduis que on ne faisoit à ceux Monsieur le Duc*⁷².

On ne sait si le bénéficiaire de ce sauf-conduit prit la peine de le faire renouveler à son échéance. En tous cas, au mois d'octobre 1358, nous apprenons par le témoigagne de Froissart qu'il

⁷⁰ *Grandes Chroniques de France*, éd. Paulin, Paris, t. Ier, pp. 1461—1462; Petit, *op. cit.*, t. IX, p. 123. — Cet Henri de Longvy, sire de Rahon, issu d'une vieille famille comtoise fut l'un des plus fidèles amis de Jean de Neuchâtel. Il apparaît en tête du traité conclu le 23 août 1369 entre les gens du duc de Bourgogne et les amis du Seigneur de Vuillafans-le-Neuf pour régler les conditions de sa libération, ainsi qu'on le voit aux Archives de Jura E 533. Après sa mort, il épousa sa veuve, Jeanne de Faucogney, comme le prouve le document des Archives de l'Etat L 3/19, reproduit dans Matile, *Monuments*, t. II, n° 676, p. 919.

⁷¹ Delachenal, *op. cit.*, t. V, p. 218.

⁷² Entendez Charles, Dauphin de Viennois et duc de Normandie, régent du royaume.

était toujours sur le sol de France et qu'il y faisait connaître son nom de façon sinistre. C'est qu'entre temps, Charles le Mauvais s'était décidé à jeter le masque. Jusqu'ici il avait maintenu une attitude équivoque, favorisant les menées des mécontents et liant partie avec Etienne Marcel, le fameux prévôt des marchands. Mais les événements tournèrent contre son attente; le grand démagogue parisien fut assassiné au moment où il se disposait à lui livrer une des portes de la capitale et quelques jours plus tard le Dauphin rentrait dans Paris, dont il s'était momentanément éloigné pour se soustraire à l'émeute. Déçu et furieux, Charles le Mauvais se résolut à sauter le pas; le 3 août 1358, il envoyait son défi au Régent de France et commençait incontinent les hostilités.⁷³.

Alors commença l'un des épisodes les plus navrants de l'histoire de France. Sans se borner à ses vassaux normands ou navarrais, Charles fit flèche de tout bois, appelant à son service des aventuriers de toute origine, Gallois, Anglais, en dépit de la trêve de Bordeaux qui avait suspendu les hostilités entre Jean le Bon et Edouard III, Allemands ou Français déloyaux, et ces capitaines de fortune entreprirent une incroyable série de brigandages qui désolèrent la Normandie, l'Île de France, la Brie, la Champagne et les confins du duché de Bourgogne. La tactique de ces compagnies semble toujours la même. Basés sur un château fort dont les murailles, défiant l'artillerie de l'époque, leur assuraient un repli en même temps qu'un dépôt, ils se jetaient sur les campagnes, rançonnaient les populations paysannes, interceptaient les convois et cherchaient à surprendre les villes fermées. Contre ces bandes bien montées et bien entraînées, l'armée royale ne pouvait pas grand chose; il lui eût fallu se trouver partout à la fois et purger systématiquement le pays de ce fléau. C'était trop pour la faiblesse et l'inexpérience du Régent, pour le désordre du pouvoir et la médiocrité des capitaines français de ce temps.

C'est ainsi que Jean de Neuchâtel jeta son dévolu sur le fort château de Montsaugeon qui commandait la route de Langres à Dijon⁷⁴. Il s'était rendu là sur la requête, semble-t-il, de deux

⁷³ Delachenal, *op. cit.*, t. II, pp. 7—8.

⁷⁴ *Montsangeon*: dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy.

redoutables aventuriers, les frères Jean et Thibaut du Chauffour qui, depuis des années déjà, menaient une guerre privée contre l'évêque de Langres, dont ils croyaient avoir à se plaindre, et qui, au mois d'octobre 1357, s'étaient encore signalés par des entreprises de brigandage dans la partie septentrionale du duché de Bourgogne⁷⁵. Mais, en cette saison, c'est au titre du roi de Navarre qu'ils exerçaient leurs rapines et, d'après le bon chroniqueur de Valenciennes, il y eut bientôt 400 combattants dans la forteresse de Montsaugeon qu'il qualifie de *très fort chastel malement*. Jean de Neuchâtel en avait considérablement augmenté les défenses et s'appuyant sur cette sûre retraite, se jeta sur le pays environnant. Tour à tour la région de Langres, celle de Chaumont en Bassigny⁷⁶ et jusqu'au lointain évêché de Verdun reçurent sa visite, cependant qu'il poussait des pointes jusqu'à Thil-Châtel⁷⁷ sur la route de Dijon. Personne n'osait tenir devant les routiers, nous dit Froissart, et tout le monde songeait à sa propre sauvegarde plutôt qu'à affronter le sire de Vuillafans-le-Neuf, *apers chevaliers et fors guerrier durement*, les deux frères du Chauffour et leurs peu recommandables compagnons⁷⁸.

Froissart place les courses de Jean de Neuchâtel autour de Montsaugeon dans le courant de l'automne 1358. Puis le rideau tombe sur ses exploits, car nous ne savons pas à quoi il dut s'occuper durant l'hiver 1358—1359. Sans doute ne dut-il pas quitter

⁷⁵ Petit, *op. cit.*, t. IX, pp. 85—86.

⁷⁶ *Chaumont en Bassigny*: dép. de la Haute-Marne, chef-lieu d'arrondissement.

⁷⁷ *Thil-Châtel*: dép. de la Côte d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille. — Il faut noter que Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 352, a écrit Trichastiel que l'on ne doit pas identifier avec *Trie*: dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont.

⁷⁸ Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 136 et p. 352. — Il convient de remarquer ici que le nom de Jean de Neuchâtel n'apparaît nulle part dans le 1^{er} état de la célèbre chronique, rédigé vers 1373. On le trouve, par contre, à deux reprises, dans la version représentée par les mss. d'Amiens et de Valenciennes, c'est à dire dans la deuxième édition où l'auteur fait usage de témoignages français qui lui manquaient dans la première. — Rien ne subsiste des courses de Jean de Neuchâtel ni dans les Archives de la Haute-Marne, ni dans celles de la Meuse.

la France et tout porte à croire qu'il hiverna dans la contrée avec les frères du Chauffour et leurs compagnons, puisque nous les retrouvons, au printemps suivant, à quelques lieues de leur retraite dans le Châtillonnais. De nouveau les Navarrais et les aventuriers qui se réclamaient du titre du roi de Navarre surent tirer parti avec beaucoup d'à propos des circonstances locales et des guerres privées qui désolaient la Bourgogne. En l'occurrence ils exploitèrent les rancunes de Girard de Marey, notable seigneur du pays, et de sa famille⁷⁹, et par leur entremise ils s'introduisirent dans la petite place de Brion-sur-Ource⁸⁰, où ils s'établirent fortement, portant leurs ravages dans tout le pays environnant.

Ce coup d'audace causa une extraordinaire sensation dans toute la Bourgogne où la Reine de France, Jeanne de Boulogne qui exerçait la régence au nom du duc mineur Philippe de Rouvres, fit prendre des mesures énergiques par son conseil. De toutes parts on fit venir des hommes, des bêtes et du matériel de guerre, mais il semble qu'on commit l'imprudence de ne pas attendre l'achèvement de ces armements et de ces concentrations avant de courir sus aux redoutables combattants qui prenaient les ordres de Jean de Neuchâtel. Si l'on en croit un document conservé à la Bibliothèque de Paris, le 16 juin 1359, le maréchal de Bourgogne quittait son hôtel de Dijon, et pendant près d'un mois, jusqu'au 16 juillet ce sont près d'onze cents hommes qui vinrent se ranger sous ses ordres, arrivant de tous les coins de la Bourgogne, par petits paquets⁸¹. C'eût été sans doute plus que suffisant pour mettre à la raison des routiers de Brion, mais il semble que leurs adversaires, brûlant du désir de se venger, s'engagèrent au petit bonheur devant la place, le 2 juillet 1359, sans attendre d'être au complet, tandis que Girard de Marey et le jeune seigneur de Vuillafans-le-Neuf avaient été renforcés par les bandes britanniques qui, à la même époque écumaient la Champagne. Le résultat de cette précipitation n'est donc pas pour nous surprendre. Le maréchal de Bourgogne fut complètement défait et dut abandonner sur le champ

⁷⁹ Petit: *op. cit.*, t. IX, p. 155.

⁸⁰ Brion-sur-Ource: dép. de la Côte d'Or, arr. de Châtillon, cant. de Montigny-sur-Aube.

⁸¹ *Collection de Bourgogne*, t. 98, pp. 458—493.

de bataille de nombreux morts, dont Guillaume de Marey, propre frère de Girard, qui tenait l'autre parti, et des prisonniers plus nombreux encore. Parmi ceux-ci on distingue le nom de Miles de Noyers, l'un des plus puissants barons du duché, qui venait à peine de recouvrer sa liberté après avoir payé rançon au roi d'Angleterre, à la suite de sa capture dans la déroute de Poitiers⁸².

Cependant la victoire du 2 juillet, si brillante fût elle, ne simplifiait pas la situation de Jean de Neuchâtel qui risquait de se voir bloqué dans sa conquête. D'une part, sans céder au découragement, les Bourguignons se renforçaient de jour en jour ; il en venait jusque de la lointaine Comté en dépit des difficultés du moment⁸³, et rien n'était épargné en vue d'une éclatante revanche. D'autre part, la cause navarraise périclitait au bout d'une année d'efforts dispendieux, et les routiers avaient récemment subi un cuisant échec en Champagne. Pour toutes ces raisons les vainqueurs se décidèrent à traiter avant que la Fortune ne leur eût définitivement tourné le dos, et le 23 juillet 1359, l'on signait une capitulation en règle à La Chassagne, entre Châtillon-sur-Seine et Brion-sur-Ource⁸⁴. Du côté des routiers stipulaient au nom de Charles le Mauvais, Jean de Neuchâtel, qualifié, on ne sait pourquoi, de Sire de Vélée, et Girard de Marey qui se parait du titre de Maréchal de Navarre. L'autre partie était représentée par Jacques de Vienne, seigneur de Longvy, ancien capitaine-général des guerres de Bourgogne, ainsi que par le Maréchal Jacques de Thurey, le vaincu de Brion, agissant au nom du Conseil de Philippe de Rouvres⁸⁵.

⁸² Petit: *op. cit.*, pp. 160—161.

⁸³ Archives du Doubs B 88. — Comptes de Jean de Montmarin, chevalier, bailli du comté de Bourgogne, f° 4, v°. — Le même compte nous renseigne sur les dépenses occasionnées aux mois de mai et juin 1359 par la guerre que le comte Louis de Neuchâtel et le Sire de Joux faisaient aux habitants de Pontarlier. Il n'y a du reste aucune relation entre ces deux affaires.

⁸⁴ *La Chassagne*: dép. de la Côte d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine, commune de Prusly-sur-Ource.

⁸⁵ Archives de la Côte d'Or, B 11935. — Négociations, traités de paix, trêves... avec l'Espagne et la Navarre, n° 1. Ce document, par une erreur du scribe, porte la date: *XIII^e jour de juillet*, ce qui ne concorde pas avec l'indication: *la mardi après la Magdalène*. Il faut la corriger

Les clauses de cet arrangement expriment bien la situation telle qu'elle se présentait aux parties. Jean de Neuchâtel et Girard de Marey s'engageaient à rendre, dans l'état où elle se trouvait, la place de Brion où ils ne pouvaient s'attarder. De plus ils garantissaient au nom de leur maître que les Navarrais et leurs partisans s'abstiendraient désormais de toute hostilité contre le duc de Bourgogne, la reine-régente, leurs terres et leurs sujets et ils se portaient forts à ce propos pour les célèbres capitaines anglais Robert Knolles, Jean de Harleston, Jean de Waldbouf, William Sterqui et autres avec lesquels ils avaient lié partie. Moyennant quoi, la paix était rétablie entre Charles le Mauvais et Philippe de Rouvres et ne pourrait être rompue de nouveau qu'avec un mois de préavis. La trêve du 23 juillet terminait donc la fâcheuse affaire du Châtillonais à l'entièvre satisfaction du duc de Bourgogne qui éloignait ses ennemis et qui recouvrait Brion, sans bourse délier, mais, comme le fait très justement observer Ernest Petit dans l'excellent ouvrage auquel nous devons tant de choses, les prisonniers de la bataille du 2 juillet eurent moins que leur maître, à se féliciter de cet arrangement. Passés sous silence dans l'acte signé à la Chassagne, ils furent contraints de racheter leur liberté à beaux deniers comptants, comme le voulait l'usage du XIV^e siècle. Leurs rançons et le butin de plusieurs mois de brigandage, tel fut en définitive le bénéfice de cette entreprise pour Jean de Neuchâtel et pour ses complices.

Le sire de Vuillafans-le-Neuf était donc invité à pousser un peu plus loin sa course et ses rapines. Mais si la Bourgogne se débarrassait à bon compte de ce redoutable aventurier, c'était pour en affliger la Champagne et la Brie. En effet les signataires de la capitulation du 23 juillet avaient pris la précaution significative de faire mentionner expressément qu'ils ne dérogeraient pas à l'esprit ni au texte de cet arrangement en continuant de tenir la campagne et de faire la guerre où et contre qui il leur plairait^{85a}. Il est vrai

comme nous le faisons. La trêve de la Chassagne a été publiée par Cherest, *l'Archiprêtre*, pièce justificative n° 12, pp. 393—395, et analysée par Petit, op. cit., pp. 164—165.

^{85a} Archives de la Côte d'Or, B 11935, n° 1: *Et non obstant les choses dessuz dictes, les subgiéz des seigneurs dessuz diz porront servir*

que quelques jours plus tard le roi de Navarre allait à son tour traiter avec le Régent et que le traité de Pontoise, du 21 août 1359, allait clore au moins pour un temps les hostilités franco-navaraises⁸⁶. Mais si l'on ne pouvait plus se couvrir du nom de Charles le Mauvais, ce n'était pas une raison pour débrider, on pouvait de nouveau invoquer celui d'Edouard III, puisque la trêve de Bordeaux, signée après la bataille de Poitiers était venue à échéance, sans qu'on fût parvenu entre Anglais et Français à tomber d'accord sur les conditions d'une paix définitive⁸⁷.

Entre l'époque de la trêve du 23 juillet 1359 et l'arrivée d'Edouard III sous les remparts de Reims, l'activité de Jean de Neuchâtel est recouverte d'une certaine obscurité. Nous disposons cependant de deux documents qui nous permettront de l'éclaircir partiellement, mais non pas, malheureusement, d'en retracer avec quelque certitude les péripéties. La première de ces pièces est encore conservée aux Archives de l'Etat de Neuchâtel sous la cote A 24⁸⁸; on consultera l'autre aux Archives du Département du Jura; c'est le traité de rançon du seigneur de Vuillafans-le-Neuf, alors détenu dans le donjon de Semur-en-Auxois⁸⁹, que conclurent en son nom, ses amis de Franche-Comté avec les gens du duc de

et faire guerre quelque part et à qui il leur plaira sens faire contre les choses dessuz dictes.

⁸⁶ Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 125.

⁸⁷ Le 25 mai 1359 les Etats généraux réunis à Paris repoussèrent le traité de paix convenu à Londres entre Edouard III et Jean le Bon; cf. Delachenal: *op. cit.*, t. II, p. 87.

⁸⁸ Ce document se trouve publié dans Matile, *Monuments*, t. II, n° 621, p. 833. — On ne louera jamais assez la diligence de Georges-Auguste Matile qui a publié l'essentiel des Archives de l'Etat, telles qu'elles sont conservées entre le XII^e siècle et l'an 1400. Ce n'est pas cependant insulter à sa mémoire que de constater que s'étant formé lui-même à la paléographie, il a commis de nombreuses fautes de lecture. Le plus souvent elle n'ont pas d'importance du point de vue historique. Ici par contre ce n'est pas le cas. Dans sa transcription on ne reconnaît plus sous la forme *Pierre d'Andelce*, le routier *Pierre d'Audley*, dont nous parle Froissart, l'un des bons capitaines d'Edouard III. C'est évidemment *Pierre d'Audelée* qu'il faut lire, et cette lecture donne tout son sens au document précité.

⁸⁹ *Semur en Auxois*: dép. de la Côte d'Or, chef-lieu d'arrondissement.

Bourgogne, le 23 août 1369, soit moins de trois semaines avant sa fin mélancolique⁹⁰.

Passons maintenant à l'examen de ces documents. Le premier est un compromis d'arbitrage conclu le 22 mai 1360 afin d'apaiser le différend qui mettait aux prises Jean de Neuchâtel et le comte Henri de Vaudémont, touchant « la rendue et le département » des châteaux et forteresses de Rosnay⁹¹, Beaufort⁹², Nogent-l'Artaud⁹³ et la Ferté-sous-Jouarre⁹⁴, à la suite duquel le bouillant fils du Comte Louis avait défié son adversaire. Le second nous montre que, nonobstant la procédure d'arbitrage prévue par l'acte précédent, rien n'était encore réglé neuf ans plus tard. Mais les temps étaient bien changés le mois de mai 1360, et les amis du prisonnier de Semur n'eurent rien d'autre à faire que de renoncer en son nom à toutes les prétentions qu'il pouvait émettre touchant le rachat des places susdites⁹⁵.

⁹⁰ Archives du Jura E 533. — Féodalité, familles. — Ce document a été analysé dans la notice de Jules Finot que nous citions en débutant. Comme nous Finot a essayé de mettre dans leur cadre chronologique les données historiques qui s'y trouvent. Nous verrons ce qu'il faut penser de sa solution.

⁹¹ Rosnay: dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois.

⁹² Siméon Luce, dans le *Sommaire* qui précède le t. V de la *Chronique* de Froissart, p. XLII, a identifié sans hésitation possible le *Beaufort*, mentionné ici, avec l'actuel *Montmorency*: dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges.

⁹³ Nogent l'Artaud: dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly.

⁹⁴ La Ferté-sous-Jouarre: dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, chef-lieu de canton.

⁹⁵ Archives du Jura, E 533: *Item lidiz messires Jehans... quicteroit à touz jours le Roy, notre Seigneur, les hoirs ou haians cause du Conte de Vadémont, dairement trapassey, que Deux absoille, et touz autres à lui ou à ses diz complices, alliéz ou autres pour ce obligiez ou tenuz... à cause du rachait des fortresses de Ronnay et de Beaufort en Champagne ou pour les reainçons qui estoient accordées ou les biens qui estoient dedans, et rendrai, comme dit est, à dit monseigneur le Duc ou à ses genz toutes lettres et obligacions sur ce faites.* — Ce traité n'ayant pas été exécuté, à cause de la mort de Jean de Neuchâtel, l'acte du 22 mai 1360 qui aurait dû être restitué aux héritiers du Comte de Vaudémont, comme nous venons de le voir, est demeuré dans les archives des Comtes et Seigneurs de Neuchâtel.

Reste à confronter les deux documents précités avec les données des historiens de l'époque et les meilleurs travaux contemporains; nous arriverons ainsi aux conclusions suivantes. Quelques jours après la trêve de la Chassagne, Jean de Neuchâtel, abandonnant la Bourgogne, en exécution de ses engagements remonta vers le Nord-Ouest où, dans les vallées de l'Aube, de la Seine, de la Marne et de l'Aisne, les compagnies anglo-navarraises tenaient plus de soixante châteaux; dans sa petite troupe se distinguait Huguenin de Rigney, d'une bonne lignée comtoise auquel Philippe VI avait déjà confisqué son héritage et qui trouvait cette occasion bonne pour assouvir sa vengeance⁹⁶. Dans des circonstances qui ne nous sont malheureusement pas connues, il fit un arrangement avec Pierre d'Audley qui avait occupé précédemment le château de Beaufort, et que Froissart qualifie de *grans et saiges guerrières*⁹⁷. De même il mit la main sur Rosnay où peu auparavant un écuyer allemand nommé Albrecht s'était signalé par toutes sortes d'atrocités. Puis il s'avança dans la direction de Paris, en descendant la vallée de la Marne, s'arrêtant à Nogent-l'Artaud. Il dut enfin se rendre maître, probablement de concert avec Pierre d'Audley, de la Ferté-sous-Jourarre, à moins de soixante kilomètres de la capitale, et l'on peut attribuer aux routiers des deux capitaines quelques uns des méfaits relevés dans cette région par Siméon Luce⁹⁸.

Cependant déjà en cette saison le jeune régent du royaume, assuré de Paris depuis la mort d'Etienne Marcel, commençait à reprendre du poil de la bête. Tandis que le futur connétable de France Bertrand du Guesclin assaillait Melun sous ses yeux et décidait par son énergie endiablée les Navarrais à traiter, une petite armée, commandée par le Comte de Vaudémont, par le Comte de Chalon et par un fameux soudard lorrain que les chroniqueurs du temps appellent Brocard de Fénestrange, infligeaient à Eustache d'Auberchicourt, le romanesque émule du grand Robert Knolles,

⁹⁶ Paradin, *Annales de Bourgogne*, p. 345; Gollut: *Mémoires historiques de la République Séquanoise*, éd. 1846, col. 772.

⁹⁷ Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 135.

⁹⁸ Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, pp. 297—298.

une complète défaite à Nogent-sur-Seine, le 23 juin 1359, et le contraignaient à rendre son épée⁹⁹. Jean de Neuchâtel arrivait donc un peu tard sur ce théâtre de tant de rapines, mais de même qu'à Brion-sur-Ource, il sut conformer sa conduite aux circonstances et carguer prudemment sa voile avant l'orage qui s'amassait.

En effet, comme le montre l'acte précité des Archives de l'Etat de Neuchâtel, le sire de Vuillafans-le-Neuf et Pierre d'Audley entrèrent en négociations avec les vainqueurs de Nogent-sur-Seine à une date qui ne nous est pas indiquée, mais qui doit coïncider, selon toute apparence, avec le traité de Pontoise, signé le 21 août entre le Dauphin et le roi de Navarre. D'après Gollut et Paradin, ce fut ce même Huguenin de Rigney qui s'entremis entre les belligérants et qui conquit par son intervention, et la faveur du Régent et la restitution de ses fiefs. L'accord qui intervint ne nous est connu que par les démêlés auquel il donna lieu entre Jean de Neuchâtel et le Comte de Vaudémont. Quoi qu'il en soit, les deux capitaines rendirent aux représentants du Dauphin les quatre places qu'ils occupaient en Champagne, mais il faut croire que leur situation n'était pas encore sans espoir, puisqu'ils obtinrent en contre-partie une somme d'argent, sur le montant de laquelle on ne nous donne aucune précision. D'autre part, Jean de Neuchâtel fut amené à prendre certains engagements que nous ne connaissons pas non plus, mais que le Comte de Vaudémont, le 22 mai 1360, l'accusait de n'avoir pas encore exécutés.

Tels sont les faits que nous avons pu réunir dans l'état actuel de notre enquête. Assurément on les voudrait plus précis et plus circonstanciés, mais ils suffisent néanmoins pour réfuter les affirmations de Jules Finot, lequel, dans sa notice sur Jean de Neuchâtel, dont nous avons déjà fait mention, les situe après la bataille de Brignais (6 avril 1362) et les met en relation avec le conflit qui s'éleva peu après cette dernière date entre Philippe le Hardi, fils cadet du roi Jean le Bon, auquel son père avait attribué la magnifique succession du jeune Philippe de Rouvres, dernier duc de la

⁹⁹ Delachenal, *op. cit.*, pp. 40—41. — *Nogent-sur-Seine*: dép. de l'Aube; chef-lieu d'arrondissement. — Après la mort de Pierre d'Audley, survenue sur ces entrefaites, les routiers se cotisèrent pour payer la rançon d'Eustache d'Auberchicourt.

dynastie des Capétiens-Bourgogne, et les barons comtois qui s'étaient constitués les champions de Marguerite de Flandre, comtesse douairière de Bourgogne et d'Artois¹⁰⁰.

Quelques semaines plus tard, au grand désespoir de ses compagnons d'aventure, Pierre d'Audley trépassait *sur son lit* dans ce même château de Beaufort dont il venait de traiter la reddition avec les capitaines du régent¹⁰¹. Quant à son associé en cette affaire, le Sire de Vuillafans-le-Neuf, il continua ses courses, comme si de rien n'était, et Ernest Petit le signale à la fin de l'année 1359, dans la région d'Hauteville en Champagne¹⁰². Il allait cependant trouver peu après une occasion autrement plus favorable de faire connaître son nom et de pousser sa fortune. A la suite de l'échec des négociations de paix qui s'étaient engagées à la faveur de la trêve de Bordeaux, Edouard III était descendu sur le continent le 28 octobre, et le 4 novembre il quittait Calais à la tête d'une brillante et puissante armée où l'accompagnaient trois de ses fils, le Prince Noir, le duc de Lancastre et le duc de Clarence, avec l'intention d'imposer au régent de France les conditions du traité de Londres qui avaient été rejetées par les Etats généraux du royaume au mois de mai précédent. Aucune résistance ne lui fut opposée en rase campagne, et, traversant l'Artois et la Thiérache sous une pluie battante qui ne s'arrêtait ni nuit ni jour, il se présenta devant Reims dans les derniers jours de novembre

¹⁰⁰ Finot, *op. cit.*, p. 128. — L'ancien archiviste du Jura n'a eu connaissance de l'épisode que nous venons de retracer, que par le traité de rançon de Jean de Neuchâtel; il l'avait sans doute découvert dans son dépôt de Lons le Saunier. Il est curieux de constater que composant sa notice en 1868, il n'a pas fait usage, semble-t-il, du tome II des *Monuments de Matile*, imprimé à Neuchâtel vingt ans auparavant et qui lui aurait évité cette erreur.

Une note de Siméon Luce au Sommaire qui précède le tome V de son Froissart, p. XLII, n. 2, confirme encore notre thèse, en montrant qu'avant le mois de mars 1360, les Français avaient de nouveau occupé Rosnay.

¹⁰¹ Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 182, place la mort de Pierre d'Audley après la reprise de Roncy par les Français; or cette place assiégée depuis *environ moienneté d'août*, capitula au bout de trois semaines d'investissement.

¹⁰² Petit, *op. cit.*, t. IX, p. 170. — *Hauteville*: dép. de la Marne, arr. de Vitry, cant. de Saint Rémy en Bouzemont.

et mit incontinent le siège devant la ville. C'est là que Jean de Neuchâtel se présenta dans son camp pour lui offrir ses services; il était probablement en compagnie d'Eustache d'Auberchicourt qui venait d'être relâché et qui pouvait se porter garant de sa loyauté. A la cour que le roi d'Angleterre tenait devant les murailles de Reims, le jeune seigneur neuchâtelois se trouvait en pays de connaissance; il y rencontrait, en effet, son grand-oncle et suzerain le Comte de Montbéliard, auquel il devait l'hommage de Vercel et de Vuillafans-le-Neuf, et quelques barons du pays de Vaud, Guillaume et Thomas de Grandson, notamment, qui appartenaient à une lignée où le service britannique était une tradition déjà séculaire¹⁰³. Enfin, si l'on en croit Roland Delachenal¹⁰⁴, il aurait eu l'occasion d'y revoir son propre beau-frère le Comte de Nidau, avec lequel il avait servi les fleurs de lys en 1355 et qui depuis sa mésaventure de Poitiers, s'était, sans scrupule, retourné au côté du vainqueur.

Cependant, il ne pouvait être question pour les Anglais d'enlever Reims de vive force et quant à réduire par la famine la cité du sacre, il arriva, comme cela se passa plus d'une fois au Moyen-Age, que l'assiégeant se trouva au bout de ses ressources bien avant les assiégés. Aussi bien, au bout de sept semaines d'un blocus dont les seuls événements marquants furent les pillages et les fourrages exécutés par les routiers dans les parties de la Champagne avoisinant la ville, Edouard III qui, selon Froissart, commençait à s'ennuyer et se trouvait en *grand mesaise de vivres*, abandonna la partie et se dirigea vers le Sud avec son armée¹⁰⁵. L'idée de frapper un grand coup sur le riche pays de Bourgogne,

¹⁰³ Froissart, *Chronique*, édition Luce, t. V, p. 401. — Sur l'époque où le chroniqueur a entendu parler de Jean de Neuchâtel, cf. ce que nous avons dit p. 23, n. 78. — Thomas de Grandson devait retourner en France en 1370, lors de la chevauchée de Robert Knolles. Moins heureux qu'en 1360, il fut battu à Pontvallain par le connétable du Guesclin, le 4 décembre, et fait prisonnier. Quant à Guillaume de Grandson, sire de Sainte-Croix, il est bien connu de nos archives. En 1354, notamment, il se ligua avec le comte Louis et d'autres seigneurs comtois pour lutter contre les envahissements des Montfaucon-Montbéliard. Voyez à ce sujet notre étude déjà citée sur Louis de Neuchâtel et les Montfaucon.

¹⁰⁴ Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 162, n. 4.

¹⁰⁵ Froissart, *Chronique*, éd. Luce, t. V, p. 223.

où abondaient les ressources de toutes sortes et notamment ces vins généreux dont les Anglais du XIV^e siècle étaient si friands, lui fut-elle soufflée par Jean de Neuchâtel? Ernest Petit l'a soutenu dans son excellent ouvrage¹⁰⁶, et nous avons d'autant moins de raison d'en douter que nous voyons, quelques mois plus tard, le souverain britannique le récompenser richement sur les dépouilles des Bourguignons. Il semble avoir reconnu de la sorte les services que le sire de Vuillafans lui avait rendus en lui procurant les moutons d'or de Philippe de Rouvres, seul profit notable de la chevauchée.

Il est inutile de refaire après Petit le récit des déprédations britanniques en Bourgogne. Le conseil du Duc n'ayant aucune armée à opposer à l'envahisseur et ne pouvant compter sur aucun secours de la part du Régent, fut bien contraint de donner les mains à un arrangement pour éloigner les Anglais, et c'est ainsi que l'on traita à Guillon, le 10 mars 1360¹⁰⁷. Edouard III tira de la malheureuse situation de Philippe de Rouvres, mineur et dépourvu de tout appui, tout le profit qu'elle comportait, en particulier la promesse du paiement d'une énorme rançon qui fut fixée à 200 000 deniers d'or au mouton, comme on appelait à cette époque la pièce d'or frappée à l'effigie de l'agneau pascal, qui courait en France. Satisfait à ce prix, le roi d'Angleterre quitta la Bourgogne, conduisant son armée jusque sous les murs de Paris, en passant par le Gâtinais. Nous ne savons pas si Jean de Neuchâtel l'accompagna plus avant, et, en absence de toute indication positive en ce sens, nous en doutons fortement. Il convient toutefois de relever à ce propos qu'en guidant la chevauché d'Edouard III sur les terres de Philippe de Rouvres, il avait, sans scrupules et sans remords, contrevenu à la parole donnée quelques mois auparavant lors de la capitulation de la Chassagne¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Petit, *op. cit.*, t. IX, p. 180.

¹⁰⁷ Petit, *op. cit.*, t. IX, p. 189. — *Guillon*: dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, chef-lieu de canton.

¹⁰⁸ L'article 1^{er} de la trêve ne laisse aucun doute à cet égard: *Item se sont fais fors les dessuz diz Messire Jehan de Nuefchastel et le dit mareschal de Navarre que le roy de Navarre ne ses gens quelque part qu'il soient, ne mefferont ès terres dudit Monseigneur le Duc, de la Royne, sa mère, ne de leurs subgiéz, ne à leurs personnes et bien quelque part qu'il soient.*

Comme on sait, la brillante chevauchée du roi d'Angleterre se termina d'une manière assez inopinée et, somme toute, assez peu glorieuse dans la plaine chartraine. C'est là, en effet, que le 8 mai 1360, dans le petit village de Brétigny, fut signé le fameux traité qui allait suspendre pour un temps les hostilités entre la France et l'Angleterre¹⁰⁹. Edouard III avait dû passablement rabattre des prétentions exorbitantes du second traité de Londres, néanmoins le profit était grand, et le monarque vainqueur fut reçu en triomphe par ses loyaux sujets quand il débarqua dans son île quelques jours plus tard. Mais toute sa gloire ne lui fit pas oublier ce qu'il devait à Jean de Neuchâtel et l'on peut dire que le fils du Comte Louis fut royalement traité. En effet, selon une mention conservée dans la collection de Bourgogne qui analyse un acte des archives de Dijon, malheureusement perdu depuis lors, le 16 juin 1360, Philippe de Rouvres s'obligeait à payer à la date du 15 août prochain, la forte somme de 8000 deniers d'or à Jean de Neuchâtel¹¹⁰. La veille un autre mandement, daté de Westminster, où le roi Edouard III faisait sa résidence, était parti à l'adresse de Jean de Malewayn, gouverneur des marchands anglais de Bruges et de Richard de Ottleshale¹¹¹, trésorier de Calais, commis par le roi d'Angleterre pour percevoir le premier terme de la rançon imposée au duc de Bourgogne en vertu du traité de Guillon, qui venait à échéance le 24 juin¹¹². Il leur était prescrit notamment de défalquer

¹⁰⁹ Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 200.

¹¹⁰ Bib. Nat., *Coll. de Bourgogne*, t. 21, f° 2, v°. — Petit: *op. cit.*, t. IX, p. 197, n. 2.

¹¹¹ Le nom du trésorier de Calais est douteux; il est appelé *Richard de Eccleshale* dans un acte du 1^{er} mars 1361, cf. Delachenal: *op. cit.*, t. II, p. 325, n. 4.

¹¹² Archives de la Côte d'Or, B 11923. — *Trêves, traités de paix... avec l'Angleterre*, n° 19. D. Plancher a utilisé ce document dans son *histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, p. 232; il est reproduit dans les preuves du même tome, p. CCLVII, avec de nombreuses fautes, dont l'une a fait de notre héros Jean de Hoeschastel; copie à la Bib. Nat., *Coll. de Bourgogne*, t. 93, f° 41, r°. Tout ceci n'explique pas l'assertion de Petit, *op. cit.*, t. IX, p. 197: *Edouard III donna commission de recevoir ces sommes à divers personnages parmi lesquels figure «notre chier et féal Jehan de Neuchâtel»*. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées dans la réalité. Le roi d'Angleterre, pour éviter une complication inutile a

de cette somme tout ce qui aurait été payé au Sire de Vuillafans-le-Neuf, sur le vu des lettres royaux du souverain britannique. Ce n'est pas tout, car il semble bien qu'il lui fut encore alloué une pension annuelle, dont nous ignorons le montant et qui venait s'ajouter à la libéralité considérable que nous venons de mentionner¹¹³.

Mais si le sire de Vuillafans-le-Neuf avait été comblé par le roi d'Angleterre auquel il avait rendu de très notables services, il eut beaucoup moins de succès quand il réclama aux tenants du roi de France, ce qui lui avait été promis en compensation de l'abandon des quatres places champenoises de Rosnay, Beaufort, Nogent-l'Artaud et la Ferté-sous-Jouarre, par la convention qu'il avait signée, dans le courant de l'été précédent, avec le Comte de Vaudémont. Il est vrai que celui-ci opposait, non sans raison, que le demandeur avait le tout premier manqué à ses engagements. Quoi qu'il en soit, notre vindicatif Neuchâtelois traita l'affaire comme il avait accoutumé et fit signifier un défi en forme à son adversaire. On s'interposa, cependant, en haut lieu pour éviter la guerre privée qui menaçait d'éclater entre les deux seigneurs et qui, vu la malice des temps, aurait pu conduire très loin. Aussi bien, le 22 mai 1360, Jean de Neuchâtel et le Comte de Vaudémont signaient-ils un compromis d'arbitrage, remettant leur querelle à

assigné les 8000 moutons d'or qu'il destinait à Jean de Neuchâtel, sur le payement du 24 juin. Les trésoriers de Philippe de Rouvres ont donc remis au bénéficiaire une obligation de ce montant, moyennant quittance de sa part. Cette quittance a été présentée à Malewayn et Ottleshale qui ont fait la défalcation à eux prescrite par le mandement de Westminster; mais Jean de Neuchâtel n'a pris aucune part à cette opération.

¹¹³ Archives du Jura E 533: *Item que lidiz messire de Nuefchastel et auxi lidiz messire Loys, son pere, renunceront à toute la rente, la pension ou bienfait qu'il ou aucun d'eulx ont ou davent haver du roy d'Engleterre.*

Nous avons fait rechercher si l'on trouvait dans les archives britanniques d'autres traces des relations de Jean de Neuchâtel et du roi d'Angleterre. M. H. Noel Blakiston, *assistant keeper* du Public Record Office, a bien voulu se charger de faire des sondages à ce propos, tant dans ce dernier dépôt que dans les collections cottoniennes du British Museum. Cette enquête, malheureusement, n'a donné aucun résultat, mais nous saisissons, toutefois, avec empressement cette occasion d'exprimer à notre très aimable correspondant britannique toute notre reconnaissance.

l'examen d'une commission composée de huit chevaliers, où chacun d'eux se trouvait également représenté. Les arbitres s'engageaient à rendre leur sentence jusqu'à la prochaine Saint Michel (29 septembre), tandis que les deux adversaires juraient de leur côté de s'y conformer scrupuleusement, faute de quoi la partie défaillante, à titre de sanction, devrait se rendre en otage accompagné de six chevaliers et de huit chevaux, notre illustre compatriote à Neufchâteau en Lorraine et son rival dans la cité de Besançon, pour y demeurer à leurs frais jusqu'à résipiscence¹¹⁴. Les arbitres n'arriverent-ils pas à s'entendre entre eux, ou bien ne parvinrent-ils pas à imposer à leurs peu commodes clients leur sentence et leur autorité ? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que le 23 août 1369, rien n'était encore résolu, et Jean de Neuchâtel pour sortir du donjon de Semur-en-Auxois, dut faire abandon au Comte de Vaudémont de tous les droits auxquels il n'avait pas cessé de prétendre de ce fait¹¹⁵.

On peut se demander enfin si, à la suite du traité de Brétigny, le fils du Comte Louis n'entreprit pas d'apaiser par un arrangement particulier tous les griefs que le roi Jean le Bon n'avait que trop de raisons de nourrir contre lui. Le fait est, dans tous les cas, que se trouvait jadis, conservée *en une quasate, la lettre de la paix dou roy de France et de Monsignour, Monsignour Jehan*, d'après ce que nous rapporte un ancien inventaire des Archives du Château de Neuchâtel, daté du 9 mai 1395¹¹⁶. Cette pièce a disparu depuis lors avec beaucoup d'autres du même dépôt et nous ne sommes pas à même aujourd'hui de l'identifier à coup sûr, à l'aide de cette unique mention. S'agit-il de la convention conclue entre le Sire de Vuillafans-le-Neuf et le Comte de Vaudémont, dont nous avons parlé plus haut, ce dernier agissant au nom du Régent de France ? Ou bien d'une espèce d'accord particulier, comparable aux nom-

¹¹⁴ Archives de l'Etat: A 24. — Matile, *Monuments*, t. II, n° 621, p. 838. *Neufchâteau*: dép. des Vosges, chef-lieu d'arrondissement.

¹¹⁵ Archives du Jura E 533.

¹¹⁶ Archives de l'Etat Y 3/10. — Ce document est mentionné dans *l'Histoire de Neuchâtel et Valangin* de Fr. de Chambrier. Cf. à ce propos notre étude parue dans le *Musée Neuchâtelois*, n^elle série, 24^e année, 1937, pp. 46—51.

breuses lettres de rémission qui furent délivrées aux partisans de Charles le Mauvais, à l'occasion de la libération du roi Jean¹¹⁷? Ou enfin d'une interprétation vague et passablement erronée du traité de rançon du 23 août 1369, auquel nous nous sommes déjà si souvent référés et dont un exemplaire devait nécessairement se trouver dans les Archives du Château de Neuchâtel? Une fois de plus une saine méthode pose plus de questions qu'elle ne saurait avoir la prétention d'en trancher. Quoi qu'il en soit, Jean de Neuchâtel, à la faveur des circonstances, avait bien avancé sa fortune, mais aussi ses rapides succès durent lui avoir fait perdre quelque peu le sentiment de ses limites et de l'instabilité des choses de ce monde, comme nous aurons peut-être l'occasion de le faire voir un jour ou l'autre.

¹¹⁷ Delachenal, *op. cit.*, t. II, p. 258.